

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué le 2 mars 2016 le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

DLVA

Délibération n° D-2016-02

OBJET : Approbation du compte administratif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

Les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2015 sont présentés de la manière suivante :

▪ **Pour la section de fonctionnement**

En recettes, le montant total s'élève à2 418 997.31 €
En dépenses, le montant total s'élève à2 493 803.77 €
Pour 2015, on enregistre un résultat de clôture cumulé de.....165 339.87 €

▪ **Pour la section d'investissement**

En recettes, le montant total s'élève à 51 880.02 €.
En dépenses, le montant total s'élève à 36 042.28 €
Pour 2015, on enregistre un résultat de clôture cumulé de 68 077.94 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2015, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2015 de la Paierie Départementale ;

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CCABV	2	0	0
4	Département	1	0	0

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 4 MARS 2016

Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN

La Présidente,

STIGINE REYNAUD

Pierre SUZOR